



Certificat d'affichage

Avis d'enquête publique – Révision du Plan Local d'Urbanisme

Je soussigné Laurent PASCUAL, maire de la commune d'Avensan – 3 place Saint Pierre certifie ce qui suit :

En application des articles L.123.1 et suivants et R.123-19 du code de l'environnement, et des articles L. 153-31 et suivants du code de l'urbanisme, une enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Avensan a été ouverte par arrêté n° 2026ART022 en date du 09 mars 2026, pour une durée allant du 30 mars au 29 avril 2026.

L'avis d'enquête publique intitulé « Avis d'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Avensan », se référant à l'arrêté précité, a été affiché comme suit :

- A la mairie d'Avensan, sur le panneau d'affichage numérique extérieur,
- Sur le site de la Mairie,
- Aux entrées de Ville,
- Sur les lieux des OAP.

L'affichage a été maintenue de manière continue pendant toute la durée de l'enquête publique soit du 30 mars au 29 avril 2026.

Fait à Avensan, le 30 avril 2026

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

Laurent PASCUAL

Maire d'Avensan

